

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : M. QUERO
Courriel : ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 05 58 46 63 78
Télécopie : 05 58 46 63 84

Mont-de-Marsan, le 6 août 2020

Note de synthèse concernant le dossier : commune de Saint Paul En Born, forage St Paul F4 :

Déclaration d'utilité publique de dérivation d'une partie des eaux souterraines, d'instauration des périmètres de protection, d'autorisation de prélèvement et d'autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

La demande : La communauté de communes de Mimizan (CCM) assure l'alimentation de 13 000 habitants (6 communes : MIMIZAN, AUREILHAN, PONTEX LES FORGES, ST PAUL EN BORN, BIAS et MEZOS), en régie directe, à partir de plusieurs ressources en eau souterraine.

La CCM compte 112 500 personnes supplémentaires sur la période de mai et septembre dont 50 000 personnes entre le 15 juillet et le 15 août. Ainsi, la demande en eau est très importante en période estivale et augmente de l'ordre de 2% par an.

La CCM exploite au total 13 ouvrages sur 5 communes et un réseau de distribution de 315 kms.

Commune	ouvrage	profondeur	débit en m3/h	Volume journalier autorisé	aquifère capté
St Paul en Born	Bestaven		80	1600	Aquitanien
	F2 bourg St Paul		100	2000	Aquitanien
	F3 Chasseurs		60	1200	Aquitanien
AUREILHAN	Station 92		35	840	Aquitanien
MIMIZAN	Forage M1		70	1400	Pliocène
	Forage M2		60	1200	Pliocène
	Forage M3		25	500	Pliocène
	Forage M4		50	1000	Pliocène
	Forage M5		50	1000	Aquitanien
	F2 Aéroport (*)		20	400	
PONTEX les FORGES	St Trosse		40	800	Oligocène
MEZOS	F1 bourg		16	320	Pliocène
	F2 Courlis		24	480	Pliocène

L'aquifère dans l'Aquitanien présente une eau de qualité naturellement conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaine et ne nécessite qu'un traitement minimal de désinfection.

Par contre, l'eau issue de l'aquifère dans le Pliocène nécessite un traitement complexe pour éliminer la matière organique, l'ammonium, les traces de fer et de manganèse éventuellement présentes. De ce fait, l'exploitation des forages dans le Pliocène (M1 à M4) est très contraignante, techniquement.

Le cout de production est 3 fois supérieur celui des ressources exploitées dans l'Aquitanien.

L'usine de traitement (1970- 1980) des eaux du Pliocène nécessite d'importants travaux de réhabilitation (estimation de 2 M d'euros dans le schéma directeur de 2015) et l'exploitation de l'usine n'est effective que quelques semaines par an (entraînant des contraintes spécifiques d'organisation et d'exploitation).

Aussi dans le cadre du schéma directeur eau potable la CCM souhaite créer un nouvel ouvrage dans l'Aquitanien qui viendrait se substituer en partie aux prélèvements réalisés dans le Pliocène (M1 à M4).

La production globale a été, en 2017, de 1,56 million de m³, dont 80% à partir des ouvrages dans l'Aquitanien. Les forages de MIMIZAN dans le Pliocène, à MIMIZAN, ne fonctionnent qu'une partie de l'année et ne représentent que 8 % du volume total produit.

Contexte réglementaire : ce dossier est soumis à enquête publique au titre :

- de la déclaration d'utilité publique de dérivation d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement ;
- de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des forages, au titre du code de la santé publique.

L'arrêté préfectoral en découlant devra autoriser le prélèvement et son utilisation au titre des eaux destinées à la consommation humaine.

Le nouveau forage F4 St Paul

Ouvrage de 197 m de profondeur, crépiné entre 107 et 194 m (toit de l'aquifère exploité situé à 60 m de profondeur).

Le forage F4 vient s'intégrer dans le champ captant composé de 5 ouvrages (St Paul en Born, Aureilhan et Mimizan), entre les forages de Bestaven et St Paul F2. L'ensemble de ses ouvrages, au repos, sont artésiens.

L'implantation fait suite à une modélisation réalisée en 2017 par la société Antéa pour appréhender le fonctionnement hydrodynamique de l'aquifère et simuler des scénarii d'exploitation.

Vulnérabilité : le forage se situe dans la forêt des Landes de Gascogne.

Le toit de l'aquifère se situe entre 50 et 99 m de profondeur, surmonté d'une succession de dépôts principalement argileux avec intercalations sableuses. Ceci confère une protection naturelle à l'aquifère Aquitanien.

La Qualité : eau indemne de pollution organique et bactériologique.

La qualité de l'eau est conforme aux normes des eaux brutes pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. L'eau ne fera l'objet que d'un traitement de désinfection au chlore gazeux.

Débit de pompage : après des essais de pompage, le débit maximal d'exploitation est établi à 80 m³/h sur 20 h par jour. Cet ouvrage assurerait une production de 99 200 m³ sur la période estivale juillet et août. Hors période estivale l'ouvrage serait exploité à 40 m³/h.

Une interconnexion entre les communes de Saint Eulalie en Born (SI de Parentis) et St Paul en Born permettrait un débit horaire de 100 m³/h (2 400 m³/j), les travaux à réaliser (canalisation) étant estimés à 520 000 euros).

Ces 2 dispositifs permettraient de compenser l'arrêt total de production des forages M1 à M4 de MIMIZAN.

Protection du forage : compte tenu de l'absence de vulnérabilité, l'hydrogéologue agréé a défini un périmètre de protection immédiate devant être clôturé et un périmètre de protection rapprochée correspondant à l'emprise du chemin de randonnée afin d'en restreindre d'éventuels autres usage futur à proximité de l'ouvrage.

Le présent dossier d'enquête publique présente les informations détaillées au titre du code de la santé publique et du code de l'environnement. Il est également joint, en fin de dossier, un projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et d'autorisation à prendre après l'enquête publique.

L'ingénieur d'études sanitaires

Loïc QUERO